



Remplacement secrétaire mairie .

Par **betty0147**, le **03/10/2010 à 14:05**

Bonjour,rnrnrnPouvez-vous me dire, comment la Commune, doit procéder, pour le remplacement de la Secrétaire de Mairie ?rnrnrnNous venons d'apprendre que l'ancienne Secrétaire vient de prendre sa retraite, normal jusque là !...rnrnrnCe qui ne va pas, c'est qu'une personne a été mise à sa place définitivement , mais personne, n'a été mis au courant dans le village ???rnrnrnJe crois : que pourtant, il y a une procédure à suivre ?rnrnrnLe Maire, ne fait pas comme il veut, il me semble ?rnrnrnPouvez-vous m'éclairer, à ce sujet ?rnrnrnrnMerci à vous .

Par **aliren27**, le **03/10/2010 à 17:14**

Bonjour,rnrnrnpourquoi voulez vous que le Maire tienne au courant tout le village ? Le recrutement des secrétaires de mairie se fait en priorité par mutation, puis par recrutement par l'intermédiaire souvent du Conseil Général ou de l'ANPE. N'est pas secrétaire de mairie qui veut. Le maire n'a pas l'obligation de recruter dans son village.rnJe suis depuis 4 ans secrétaire de mairie et je viens d'une autre ville que celle où je travaille recrutée par ANPE car pas de mutation demandée dans les villages.rnCordialementrnAline